

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2011

Délibérations n°01 à 13

Date de convocation : 02/12/2011

Date d'affichage : 12/12/2011

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 15

L'an deux mille onze, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 02 Décembre 2011.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, TRESOR, REYNOUD, VUILLEMOT.

ABSENTS : Mesdames Marie-Jeanne SAUGET et Annick MOUILLET.

Messieurs Emmanuel ODRION et Benoît COURTOIS.

PROCURATIONS : Madame Marie-Jeanne SAUGET a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Madame Annick MOUILLET a donné procuration à Madame Suzanne FALLOT.

Monsieur Emmanuel ODRION a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Monsieur Benoît COURTOIS a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 14 octobre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 14 octobre 2011.

2/ MAISON DES ASSOCIATIONS : CHOIX DU CONTRAT FINANCIER 2ÈME
TRANCHE (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°02 en date du 14 Octobre 2011, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à consulter les établissements financiers pour la 2ème tranche d'emprunt pour le dossier « Maison des Associations ».

La consultation a été faite sur la base de :

- Emprunt : 100 000 €uros
- Taux : Fixe
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle

Monsieur le Maire présente la synthèse des résultats de la consultation effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le contrat financier suivant :

Etablissement :	Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Type de prêt :	Classique – Amortissement constant
Montant :	100 000,00 €
Durée :	15 ans
Périodicité :	Trimestrielle
Date de versement :	16/12/2011
1 ^{er} remboursement	16/03/2012
Type de taux :	Fixe
Taux :	4,38 %
Echéance :	Amortissement constant du capital : 1.666,67 €
Coût total des intérêts :	33 397,50 €
Frais de dossier :	0,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat dans les conditions ci-dessus décrites.

3/ AUTORISATIONS DE CRÉDITS : EXERCICE 2012 (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2012 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2012, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire. La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2012, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre ou opération pour l'exercice 2011, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2012 pour l'ensemble des budgets communaux (Budget Communal, Budget Assainissement).

4/ DÉCISION MODIFICATIVE N°02 : BUDGET COMMUNAL (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2011.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2011	D.M. n°2
NON AFFECTE				
16 / 1641	Emprunt	N/A	128 000.00 €	- 16 500.00 €
OPERATION 1002 - BATIMENTS				
23 / 23132	Travaux - Eglise	1002	4 500.00 €	+ 4 000.00 €
23 / 23134	Divers travaux sur les bâtiments	1002	123 000.00 €	+ 11 500.00 €
23 / 23139	Maison des Associations	1002	963 500.00 €	- 66 500.00 €
OPERATION 1004 - VOIRIE				
23 / 231519	Travaux - Enfouissement électricité	1004	9 000.00 €	- 1 000.00 €
			TOTAL :	- 68 500.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2011	D.M. n°2
NON AFFECTE				
10 / 10223	T.L.E.	N/A	2 000.00 €	+ 2 200.00 €
OPERATION 1001 - ACQUISITIONS				
13 / 132301	Subv. CG70 - Mat. de déneigement	1001	3 000.00 €	+ 250.00 €
OPERATION 1002 - BATIMENTS				
13 / 132202	Subv. REGION - Lavoir	1002	4 000.00 €	+ 600.00 €
13 / 132318	Subv. CG70 - Ecole	1002	0.00 €	+ 4 200.00 €
16 / 1641	Emprunt	1002	719 000.00 €	- 75 250.00 €
OPERATION 1004 - VOIRIE				
13 / 132111	Subv. FACE - Enfouis. Electricité	1004	6 000.00 €	- 1 000.00 €
13 / 13235	Subv. CG70 - AED	1004	4 500.00 €	+ 500.00 €
			TOTAL :	- 68 500.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2011	D.M. n°2
011 / 60632	Petit équipement et outillage	2 500.00 €	+ 1 500.00 €
011 / 6064	Fournitures administratives	8 300.00 €	+ 2 700.00 €
011 / 6067	Fournitures scolaires	7 600.00 €	+ 2 400.00 €
011 / 61522	Entretien des bâtiments	1 900.00 €	+ 2 100.00 €
011 / 61551	Entretien du matériel roulant	2 500.00 €	+ 1 500.00 €
011 / 616	Primes d'assurance	8 800.00 €	+ 10 000.00 €
011 / 6226	Honoraires	1 500.00 €	+ 300.00 €
011 / 6232	Fêtes et cérémonies	5 000.00 €	+ 1 000.00 €
011 / 6281	Concours divers	400.00 €	+ 400.00 €
011 / 63512	Taxes foncières	7 000.00 €	+ 100.00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			+ 22 000.00 €
012 / 6218	Personnel mis à disposition	4 800.00 €	+ 33 000.00 €
012 / 6411	Rémunération Personnel Titulaire	287 500.00 €	+ 6 200.00 €
012 / 6413	Rémunération Personnel Non Titulaire	21 000.00 €	- 21 000.00 €
012 / 6417	Rémunération Apprenti	1 000.00 €	+ 6 500.00 €
012 / 6455	Cotisations Assurance Personnel	18 700.00 €	- 500.00 €
012 / 6456	Cotisations Supplément Familial	3 700.00 €	- 200.00 €
012 / 6458	Cotisations Autres Organismes	2 850.00 €	300.00 €
012 / 64832	Cotisations F.C.C.P.A.	1 300.00 €	- 1 300.00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL			+ 23 000.00 €
65 / 654	Pertes sur créances irrécouvrables	0.00 €	+ 38 000.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			+ 38 000.00 €
66 / 66111	Intérêts des emprunts	26 500.00 €	+ 2 000.00 €
66 / 6615	Intérêts des comptes courants	25 500.00 €	- 25 500.00 €
66 - CHARGES FINANCIERES			- 23 500.00 €
67 / 6714	Bourses et prix	500.00 €	+ 500.00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			+ 500.00 €
		TOTAL :	+ 60 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2011	D.M. n°2
013 / 6419	Remboursement frais de personnel	12 500.00 €	+ 13 500.00 €
013 - ATTENUATION DES CHARGES			+ 13 500.00 €
70 / 7022	Coupes de bois	2 000.00 €	+ 39 000.00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES			+ 39 000.00 €
73 / 7322	D.S.C.	8 000.00 €	- 8 000.00 €
73 / 7323	F.N.G.I.R.	0.00 €	+ 3 000.00 €
73 / 7381	Taxes addi. sur les dts de muta°	6 000.00 €	+ 9 000.00 €
73 - IMPOTS ET TAXES			+ 4 000.00 €
74 / 74122	D.S.R.	13 500.00 €	+ 1 000.00 €
74 / 74718	Subv. ETAT - Autres	0.00 €	+ 1 000.00 €
74 / 7472	Subv. REGION	400.00 €	+ 1 500.00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			+ 3 500.00 €
		TOTAL :	+ 60 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

5/ TRÉSORERIE D'ECHENOZ LA MÉLINE : CHANGEMENT DE COMPTABLE PUBLIC (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé en date du 09 Novembre 2011 par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Saône, du départ de Monsieur Laurent ROSE – Trésorier d'Echenoz la Méline – à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Monsieur Laurent ROSE sera remplacé dans ses fonctions par Monsieur Jean-Paul PONCHON.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°024/2008, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100,00 % à Monsieur Laurent ROSE pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du départ de Monsieur Laurent ROSE de la Trésorerie d'Echenoz la Méline ;

DECIDE de demander le concours de receveur municipal pour assurer des prestations de conseil à Monsieur Jean-Paul PONCHON à compter du 1^{er} Janvier 2012 jusqu'à la fin du mandat ;

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100,00 % par an, calculée selon les bases définies de l'article 4 de l'arrêté interministériel et l'attribuée à Monsieur Jean-Paul PONCHON à compter du 1^{er} Janvier 2012 jusqu'à la fin du mandat.

6/ SERVICES PÉRISCOLAIRES : ETUDE CAF – TARIFICATION DIFFÉRENTIELLE (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°03 du 14 octobre 2011, le Conseil Municipal de Pusey avait acté les réflexions menées conjointement entre la Commune de Pusey et la CAF de Haute-Saône afin de mettre en place, au plus tard à la rentrée 2012-2013, une tarification différentielle liée au quotient familial pour le service communal de cantine scolaire.

Or, une erreur a été commise par les services administratifs de la Commune de Pusey dans la rédaction de ce dossier : la tarification différentielle portera sur la garderie périscolaire et non pas sur le service cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des réflexions menées conjointement entre la Commune de Pusey et la CAF de Haute-Saône afin de mettre en place, au plus tard à la rentrée 2012-2013, une tarification différentielle liée au quotient familial pour le service communal de garderie périscolaire et non pas pour le service de cantine scolaire.

7/ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012 (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'avoir une vision rétrospective et prévisionnelle de la situation financière de la Commune.

Les tableaux suivants permettent de mettre en évidence la situation saine du budget communal tout en maintenant la pression fiscale communale sans augmenter les taux communaux des impôts « ménage ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012
Ch. générales	186 519.91	209 944.28	225 022.73	270 000.00	270 000.00
Ch. de personnel	438 432.31	424 814.09	430 460.86	450 000.00	450 000.00
Ch. de ges° cour	66 193.37	70 263.61	72 242.94	80 000.00	79 000.00
Ch. except.	820.81	575.32	0.00	800.00	1 000.00
TOTAL :	691 966.40	705 597.30	727 726.53	800 800.00	800 000.00

En italique, prévisions fortes pour les dépenses.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012
Pdts services	77 495.10	80 483.81	119 932.93	109 000.00	70 000.00
Impôts et taxes	586 399.23	621 010.66	621 516.62	632 000.00	635 000.00
Dota° et particip	199 723.53	217 690.55	224 362.77	222 500.00	223 000.00
Pdts ges° cour	120 328.63	101 142.82	91 125.88	85 000.00	85 000.00
Pdts except	13.34	13.33	32.75	0.00	0.00
TOTAL :	983 959.83	1 020 341.17	1 056 970.95	1 048 500.00	1 013 000.00

En italique, prévisions faibles pour les recettes.

ANNUITE DE LA DETTE					
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012
Capital	170 934.53	152 933.80	133 534.81	112 000.00	287 000.00
Intérêts	50 201.30	40 610.32	33 130.85	28 500.00	43 000.00
TOTAL :	221 135.83	193 544.12	166 665.66	140 500.00	330 000.00

Pour 2012 sont compris l'ensemble des emprunts relatifs à la maison des associations y compris le prêt relais TVA de 150.000 €.

EPARGNE BRUTE (RECETTES FCT - DEPENSES FCT - ANNUITE DE LA DETTE)					
	2008	2009	2010	2011	2012
CAF BRUTE:	+ 70 857.60	+ 121 199.75	+ 162 578.76	+ 107 200.00	- 117 000.00

La CAF Brute est relative car elle doit être contrebalancée par le FCTVA 2012 et des prévisions de résultats minorées.

REPORT DES EXCEDENTS NETS CUMULES EXERCICE PRECEDENT					
	2008	2009	2010	2011	2012
Résultats N-1	+ 429 262.68	+ 249 516.08	+ 166 221.94	+ 215 593.64	+ 207 793.64

EPARGNE NETTE (EPARGNE BRUTE + REPORT RESULTATS N-1)					
	2008	2009	2010	2011	2012
CAF NETTE:	+ 500 120.28	+ 370 715.83	+ 328 800.70	+ 322 793.64	+ 90 793.64

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012
Non affecté	4 833.16	1 540.15	1 177.85	1 000.00	2 000.00
Acquisitions	15 222.36	74 408.04	49 087.25	18 000.00	15 000.00
Bâtiments	40 683.07	13 362.26	138 692.02	690 000.00	415 000.00
Voirie	39 596.88	103 897.11	64 327.13	62 000.00	48 000.00
Forêt et planta°	20 143.11	3 505.99	6 196.33	5 000.00	10 000.00
Lot. Vichard	300 394.77	124 618.43	10 827.31	14 000.00	18 000.00
Sport ...	17 419.89	68 950.81	22 604.86	5 000.00	5 000.00
TOTAL :	438 293.24	390 282.79	292 912.75	795 000.00	513 000.00

En italique, il s'agit de prospectives et de report d'engagements donnés (marchés Maison des Associations).

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
POSTES	2008	2009	2010	2011	2012
Non affecté	180 771.04	94 710.15	169 133.27	<i>47 000.00</i>	<i>119 000.00</i>
Acquisitions	0.00	0.00	300.00	<i>3 000.00</i>	<i>0.00</i>
Bâtiments	0.00	0.00	0.00	<i>610 000.00</i>	<i>300 000.00</i>
Voirie	0 235.00	45 276.75	8 772.42	<i>20 000.00</i>	<i>4 000.00</i>
Forêt et planta°	0.00	0.00	0.00	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Lot. Vichard	0.00	22 702.00	0.00	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Sport ...	1 683.00	23 100.00	1 500.00	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
TOTAL :	187 689.04	185 788.90	179 705.69	<i>680 000.00</i>	<i>423 000.00</i>

En italique, il s'agit de prévisions.

SOLDE INVESTISSEMENT					
	2008	2009	2010	2011	2012
TOTAL :	- 250 604.20	- 204 493.89	- 113 207.06	<i>- 115 000.00</i>	<i>- 90 000.00</i>

RESULTATS FIN D'EXERCICE (EPARGNE NETTE - SOLDE INVESTISSEMENT)					
	2008	2009	2010	2011	2012
TOTAL :	+ 249 516.08	+ 166 221.94	+ 215 593.64	<i>+ 207 793.64</i>	<i>0.00</i>

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE					
Année	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités	Répartition annuités		Variation Annuités
			Intérêts	Amortissement	
2008	1 063 069.51	221 135.83	50 201.30	170 934.53	
2009	892 134.98	193 544.25	40 610.45	152 933.80	-27 591.58
2010	739 201.17	166 665.66	33 130.85	133 534.81	-26 878.59
2011	605 666.36	139 995.11	28 173.25	111 821.86	-26 670.55
2012	1 137 594.50	328 930.34	42 788.25	286 142.09	188 935.23
2013	851 452.42	147 140.48	34 008.22	113 132.26	-181 789.86
2014	738 320.16	137 733.28	29 288.74	108 444.54	-9 407.20
2015	629 875.62	117 844.37	24 602.26	93 242.11	-19 888.91
2016	536 633.51	97 054.28	20 897.59	76 156.69	-20 790.09
2017	460 476.82	60 391.34	17 349.04	43 042.30	-36 662.94
2018	417 434.52	60 099.34	15 642.52	44 456.82	-292.00
2019	372 977.70	59 807.34	13 879.74	45 927.60	-292.00
2020	327 050.10	59 515.34	12 058.44	47 456.90	-292.00
2021	279 593.20	59 223.34	10 176.24	49 047.10	-292.00
2022	230 546.10	58 931.34	8 230.68	50 700.66	-292.00
2023	179 845.44	58 639.34	6 219.19	52 420.15	-292.00
2024	127 425.29	54 193.65	4 139.10	50 054.55	-4 445.69
2025	77 370.74	41 442.98	2 423.07	39 019.91	-12 750.67
2026	38 350.83	39 266.87	916.04	38 350.83	-2 176.11

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX COMMUNAUX							
Année	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus	Bases notifiées	Produits reçus	Allocations compensatrices	Produit total
2008			386 117.20 €		542 359.10 €	10 212.00 €	552 571.10 €
□ T.H.	1 340 000.00 €	10.00%	134 000.00 €	1 376 148.00 €	137 614.80 €	5 187.00 €	142 801.80 €
□ T.F.B.	1 759 000.00 €	13.70%	240 983.00 €	1 764 498.00 €	241 736.23 €	2 004.00 €	243 740.23 €
□ T.F.N.B.	30 800.00 €	36.15%	11 134.20 €	30 715.00 €	11 103.47 €	2 498.00 €	13 601.47 €
□ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	523.00 €	152 427.60 €
2009			424 969.60 €		574 679.99 €	9 721.00 €	584 400.99 €
□ T.H.	1 482 000.00 €	10.00%	148 200.00 €	1 461 385.00 €	146 138.50 €	4 994.00 €	151 132.50 €
□ T.F.B.	1 940 000.00 €	13.70%	265 780.00 €	1 938 997.00 €	265 642.59 €	1 801.00 €	267 443.59 €
□ T.F.N.B.	30 400.00 €	36.15%	10 989.60 €	30 413.00 €	10 994.30 €	2 555.00 €	13 549.30 €
□ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	371.00 €	152 275.60 €
2010			425 876.00 €		582 974.56 €	9 866.00 €	592 840.56 €
□ T.H.	1 378 000.00 €	10.00%	137 800.00 €	1 428 611.00 €	142 861.10 €	5 326.00 €	148 187.10 €
□ T.F.B.	2 022 000.00 €	13.70%	277 014.00 €	2 023 332.00 €	277 196.48 €	1 634.00 €	278 830.48 €
□ T.F.N.B.	30 600.00 €	36.15%	11 062.00 €	30 463.00 €	11 012.37 €	2 569.00 €	13 581.37 €
□ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	337.00 €	152 241.60 €
2011			447 479.00 €		598 651.38 €	8 849.00 €	607 500.38 €
□ T.H.	1 469 000.00 €	10.00%	146 900.00 €	1 469 000.00 €	146 900.00 €	4 026.00 €	150 926.00 €
□ T.F.B.	2 113 000.00 €	13.70%	289 481.00 €	2 107 428.00 €	288 717.64 €	1 943.00 €	290 660.64 €
□ T.F.N.B.	30 700.00 €	36.15%	11 098.00 €	30 786.00 €	11 129.14 €	2 568.00 €	13 697.14 €
□ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	312.00 €	152 216.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE des orientations budgétaires 2012 telles que ci-dessus décrites.

8/ LOGEMENTS COMMUNAUX : RÉVISION DES LOYERS (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les logements communaux sont révisés annuellement au 1er janvier.

Ces logements sont situés dans des bâtiments anciens et ont des gros défauts d'isolation thermique. De plus, vu l'âge des bâtiments, les logements vieillissent très rapidement.

De fait, les loyers demandés aux locataires se trouvent légèrement surévalués à la vue des prestations proposées pour les logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
REVISE les loyers des logements communaux comme suit :

LOGEMENTS			TARIFS ACTUELS		TARIFS AU 01/01/2012	
Adresse	N°	Superficie	Loyer	Prix/m ²	Prix/m ²	Loyer
106 Rue Gustave Courtois	Logt 1	112 m ²	512.06 €	4.57 €	4.50 €	504.00 €
106 Rue Gustave Courtois	Logt 2	61 m ²	344.34 €	5.64 €	4.50 €	274.50 €
106 Rue Gustave Courtois	Logt 3	96 m ²	497.94 €	5.19 €	4.50 €	432.00 €
106 Rue Gustave Courtois	Logt 4	78 m ²	406.58 €	5.21 €	4.50 €	351.00 €
3 Rue du Breuil	RDC	72 m ²	233.81 €	3.25 €	3.00 €	216.00 €
3 Rue du Breuil	Etage	102 m ²	349.62 €	3.43 €	3.00 €	306.00 €

9/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

(Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, jusqu'à présent, la gestion de la Bibliothèque Municipale de Pusey était assurée par un agent communal, nommé sur un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe à temps non complet et ce, à hauteur de 19.50 heures hebdomadaires.

Ce poste est vacant depuis le 1^{er} septembre 2011. Après un audit des besoins spécifiques à la Bibliothèque Municipale de Pusey, il paraît opportun de faire passer ce poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe à temps non complet de 19,50 heures hebdomadaires à 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a saisi le CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Haute-Saône pour avis par courrier en date du 29 septembre 2011 quant à la création et la suppression des postes ci-dessus décrits.

Enfin, les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre « 012 » du Budget Primitif Communal 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE ET AJOUTE au tableau des effectifs communaux :

- 1 poste d' « Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe » à temps non complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2012.

SUPPRIME du tableau des effectifs communaux :

- 1 poste d' « Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} Classe » à temps non complet à hauteur de 19,50 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2012.

10/ AFFOUAGE 2011-2012 : APPROBATION DE LA LISTE PROVISOIRE

(Délibération n°10) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°006 en date du 14 Octobre 2011, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2011-2012 ainsi que le prix de l'affouage (5,00 Euros / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 31 octobre 2011. La liste provisoire a donc été arrêtée à cette date.

Du 04 novembre au 25 novembre 2011, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire a été affichée.

La liste provisoire fait apparaître 65 inscrits au titre de l'affouage.

Il convient donc maintenant d'approuver cette liste provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2011-2012.

11/ AFFOUAGE 2011-2012 : EXAMEN DU TABLEAU DE RECTIFICATION

(Délibération n°11) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey vient de statuer sur la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2011-2012.

Après la clôture des inscriptions au 31 octobre 2011, aucune personne n'a souhaité être ajoutée à la liste ainsi arrêtée et donc bénéficier de l'affouage ou contester la liste affichée.

Il convient donc maintenant d'examiner le tableau de rectification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau de rectification pour la campagne d'affouage 2011-2012.

12/ RAPPORT ANNUEL 2010 : C.A.U.E. (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le C.A.U.E. de son rapport pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par le C.A.U.E. de son rapport annuel 2010.

13/ A.R.S. : AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 (dite loi Fourcade) modifiant certaines dispositions de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi HPST) précise les modalités de consultation pour avis sur le projet régional de santé.

Dans cette perspective, un avis de consultation a été publié le 2 novembre 2011 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région. Il a pour objet de recueillir les avis, dans un délai de deux mois à compter de cette publication, auprès de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, du représentant de l'État dans la région et des Collectivités territoriales.

Il est aussi précisé que le projet régional de santé fait l'objet, avant son adoption, d'une publication sous forme électronique.

En complément du document ci-joint, l'intégralité du projet régional de santé de Franche-Comté, constitué du Plan stratégique, de trois Schémas (prévention, soins et médico-social) et de quatre programmes est consultable sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Franche-Comté (www.ars.franche-comte.sante.fr).

Le Conseil Municipal de Pusey est ainsi appelé à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet régional de santé à la vue des pièces fournies par l'A.R.S. de Franche-Comté.

14/ QUESTIONS DIVERSES :

• **« Épicerie du Village » :**

Monsieur REGAUDIE informe l'Assemblée qu'un jeune couple est intéressé par la reprise de l'épicerie ainsi que le bar pour développer un nouveau service de restauration rapide en plus des services traditionnels de presse, tabac et épicerie.

• **Points Relais « La Poste » :**

A compter du 19 Décembre 2011, le magasin « Au Temps Gourmand » reprend les activités postales laissées par l'épicerie.

- **Préparation budgétaire 2012 :**

Monsieur CLERC demande aux responsables de Commissions Communales d'élaborer leurs propositions budgétaires 2012 au plus vite.

Une réunion de travail aura lieu le mercredi 11 janvier 2011 (confirmation par courrier).

- **Tarification incitative OM :**

Monsieur CLERC informe l'Assemblée que la C.C.A.V. mène une étude sur la tarification incitative des ordures ménagères.

5 scénarii ont été présentés.

Au fur et à mesure de l'avancée de l'étude, Monsieur CLERC tiendra informé le Conseil Municipal de Pusey.

- **Église :**

Monsieur VUILLEMOT fait part d'un souci concernant l'horloge de l'Église.

Monsieur POLIEN rencontrera Monsieur Gabriel BOUVERET pour voir la suite à donner concernant l'horloge.

- **Colis de Noël :**

Monsieur VUILLEMOT informe l'Assemblée que la distribution est programmée pour le 17/12/2011 à 9 H 30 (RDV en Mairie de Pusey).

- **Salle Polyvalente :**

Monsieur FRANCHI informe l'Assemblée que des menus travaux sont à prévoir pour la Salle Polyvalente.

De plus, actuellement, le limiteur de son est en panne.

- **École :**

Madame MOINOT informe l'Assemblée que les effectifs scolaires se portent bien notamment dans la perspective de la rentrée 2012-2013.

Le « Marché de Noël » de l'École se déroulera le jeudi 15 décembre de 16 heures 00 à 18 heures 00 à la Salle Polyvalente.

- **Site Internet :**

Monsieur MANTION informe l'Assemblée que le graphisme et la page d'accueil du site Internet de Pusey sont terminés.

Il est prévu de programmer prochainement une réunion pour voir le contenu à insérer.

- **Maison des Associations :**

Monsieur REGAUDIE donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Président de l'Association Détente Pusey relatif à des demandes d'aménagement de la Maison des Associations.

Monsieur POLIEN informe l'Assemblée qu'une visite de chantier de la Maison des Associations sera organisée courant janvier où seront conviés les membres du Conseil Municipal de Pusey et les représentants des associations communales de Pusey.

Concernant l'avancement du chantier, aucun retard n'est constaté et la livraison est toujours prévue pour courant du 1^{er} trimestre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT